

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jacqueline Lang	Numéro de permis 2019280	Date d'inspection Le 15 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie Précieux Moments		Numéro de téléphone (506) 821-2222	
Adresse 21 avenue Des Érables Clair NB E7A 2B4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance en fonction du ratio.
La collation était du yogourt ce matin.
La période de jeux extérieur du matin n'a pas eu lieu, car il y a une tempête.
Les après-classes sont présent ce matin étant donné la fermeture des écoles (tempête de neige).
La licence peut être recommandée .

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 février 2022

Date

original signé par
Jacqueline Lang

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 février 2022

Date